

# AVIS À TOUS LES CRÉANCIERS/NOTICE TO CREDITORS ENVOI DE PREUVE DE RÉCLAMATION/TRANSMISSION OF PROOF OF CLAIM

Nous vous informons que nous avons restructuré le traitement de nos preuves de réclamation. Nous vous encourageons à nous transmettre votre preuve de réclamation **par courriel ou par télécopieur** à l'adresse ci-dessous.

Please be advised that we are restructuring the management of our proofs of claim. We strongly encourage you to send your proof of claim **by email or by fax** to the following address.

Centrale/ Hub	Adresse/Address	No. de téléphone/ Phone no.	No. de télécopieur/ Fax no.	Adresse électronique/ Email
Commercial ouest/ West commercial	2500, boul. Daniel- Johnson, bureau 415, Laval, QC, H7T 2P6	450-682-1115	450-910-1229	reclamationOuest@rcgt.com

Merci,

Thank you,

RAYMOND CHABOT INC. Syndic/Trustee



Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

SENCIAL Les Tours Triomphe 2500, boul. Daniel-Johnson Bureau 415 Laval (QC) H7T 2P6 Tél.: (450) 682-1115

Tél.: (450) 682-1115 Téléc.: (450) 682-6663 www.raymondchabot.com

CANADA

DISTRICT DU QUÉBEC

Nº DIVISION : 01-MONTRÉAL Nº COUR : 500-11-049706-159

Nº DOSSIER : 41-343880 Nº BUREAU : 282992-001

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

COUR SUPÉRIEURE

« Chambre commerciale »

MICHAEL MAZZAFERRO

Domicilié à Dollard-des-Ormeaux, Québec

Partie ci-après appelée le « failli »

Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers et de la libération d'office imminente du failli

(paragraphes 102(1), 168.1(4) et article 168.2 de la Loi)

$\boxtimes$	original		modifié
-------------	----------	--	---------

#### Avis est donné de ce qui suit :

- 1. Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de Michael Mazzaferro, le 30 novembre 2015 et le soussigné, Raymond Chabot inc., a été nommée syndic de l'actif du failli par le tribunal, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
- 2. La première assemblée des créanciers du failli sera tenue le 5 janvier 2016, à 11 h, au bureau du séquestre officiel, 1155, rue Metcalfe, bureau 1071, Montréal (Québec).
- 3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
- 4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
- 5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.
- 6. Sont aussi joints au présent avis, conformément au paragraphe 102(3) de la Loi, les renseignements sur la situation financière du failli et sur l'obligation de celui-ci de faire des versements à l'actif aux termes de l'article 68 de la Loi.
- 7. En vertu de l'article 168.1 de la Loi, le failli sera libérée d'office le 31 août 2016, à moins que le surintendant des faillites, le syndic de l'actif du failli ou un créancier du failli ne donne, avant cette date, un préavis de son opposition à la libération du failli.

(Cochez la disposition pertinente relativement à la libération du failli.)

Dans l	e cas d'un particulier qui fait faillite pour la première fois :
	à l'expiration du délai de 9 mois suivant la date de la faillite; à l'expiration du délai de 21 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de payer des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.
<u>Dans l</u>	e cas d'un particulier qui fait faillite pour la deuxième fois :
	à l'expiration du délai de 24 mois suivant la date de la faillite; à l'expiration du délai de 36 mois suivant la date de la faillite lorsque le failli est tenu de paver

8. Tout créancier qui entend s'opposer à la libération du failli doit soumettre par écrit les motifs de son opposition au bureau de division du BSF, au syndic de l'actif du failli et au failli, avant le 31 août 2016.

des montants à l'actif de la faillite en vertu de l'article 68 de la Loi.

- 9. Tout créancier qui s'oppose à la libération du failli doit payer des frais judiciaires.
- 10. En cas d'opposition à la libération du failli, le syndic demandera sans délai au tribunal une convocation pour une audition de l'opposition de la façon prévue par la Loi, sous réserve de la médiation prévue à l'article 170.1 de la Loi.

Daté le 14 décembre 2015, à Laval.

RAYMOND CHABOT INC. Syndic Réjean Bouchard, CIRP Responsable de l'actif

REMARQUE : Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, par des moyens tels que le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, tels qu'indiqués sur le formulaire 1.1, doivent figurer à la fin du document.



An affiliate of Raymond Chabot Grant Thornton LLP Suite 415 Triomphe Towers 2500 Daniel-Johnson Blvd Laval (QC) H7T 2P6

Phone: (450) 682-1115 Fax: (450) 682-6663 www.raymondchabot.com

CANADA

DISTRICT OF QUEBEC

DIVISION NO.: 01-MONTREAL COURT NO.: 500-11-049706-159

FILE NO.: 41-343880 OFFICE NO.: 282992-001

IN THE MATTER OF THE BANKRUPTCY OF:

S U P E R I O R C O U R T

« Commercial Chamber »

MICHAEL MAZZAFERRO

Domiciled in Dollard-des-Ormeaux, Quebec

Herein named "Bankrupt"

Notice of Bankruptcy, First Meeting of Creditors and Impending Automatic Discharge of Bankrupt

(Subsection 102(1), paragraph 168.1(4) and section 168.2 of the Act)

☐ Original	Amended
------------	---------

#### Take notice that:

- 1. A bankruptcy order was made against Michael Mazzaferro on November 30th, 2015 and the undersigned, Raymond Chabot Inc., was appointed as trustee of the estate of the bankrupt by the court, subject to affirmation by the creditors of the trustee's appointment or substitution of another trustee by the creditors.
- 2. The first meeting of creditors of the bankrupt will be held on January 5th, 2016, at 11:00 AM, at the official receiver's office, 1155, Metcalfe Street, suite 1071, Montreal (Quebec).
- 3. To be entitled to vote at the meeting, a creditor must file with the trustee, before the meeting, a proof of claim and, where necessary, a proxy.
- 4. Enclosed with this notice are a proof of claim form, proxy form and list of creditors with claims amounting to \$25 or more showing the amounts of their claims.
- 5. Creditors must prove their claims against the estate of the bankrupt to share in any distribution of the proceeds realized from the estate.
- 6. Included pursuant to subsection 102(3) of the Act is information concerning the financial situation of the bankrupt and the obligation of the bankrupt to make payments to the estate of the bankrupt, as required under section 68 of the Act.
- 7. Pursuant to section 168.1 of the Act, the bankrupt will be given an automatic discharge on August 31<sup>st</sup>, 2016, unless the Superintendent of Bankruptcy, the trustee of the estate of the bankrupt or a creditor of the bankrupt gives notice of intended opposition to the discharge of the bankrupt before that date.

(Check appropriate provision in respect of the bankrupt's discharge)

In the	case of an individual who has never before been bankrupt:
	on the expiry of 9 months after the date of bankruptcy; on the expiry of 21 months after the date of bankruptcy where the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act to the estate.
In the	case of an individual who has been a bankrupt one time before:
	on the expiry of 24 months after the date of bankruptcy; on the expiry of 36 months after the date of bankruptcy where the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act to the estate.

- 8. Any creditor who intends to oppose the discharge of the bankrupt shall state in writing the grounds for his/her opposition and send a notice to this effect to the division office of the OSB, the trustee of the estate of the bankrupt and the bankrupt at any time before August 31st, 2016.
- 9. If any creditor opposes the discharge of the bankrupt, a court fee applies.
- 10. If the discharge of the bankrupt is opposed, the trustee will apply to the Court without delay for an appointment for the hearing of the opposition in the manner prescribed by the Act unless it is a matter to be dealt with by mediation pursuant to section 170.1 of the Act.

Dated at Laval, December 14th, 2015.

RAYMOND CHABOT INC. Trustee

Réjean Bouchard, CIRP In charge of the estate

NOTE: If a copy of this Form is sent electronically by means such as email, the name and contact information of the sender, prescribed in Form 1.1, must be added at the end of the document.

District de:

Québec

No. division: No. cour: 1

500-11-049706-159

No. dossier:

#### **FORMULAIRE 79**

#### Bilan - Faillite non commerciale

(paragraphe 49(2), alinéa 158d) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de Michael Mazzaferro Domicilié dans la ville de Dollard-des-Ormeaux, province de Québec

			☑ Originale	Summarian Maria Cara Cara Cara Cara Cara Cara Cara	Modifiée
	ACTIF	<b>S</b>			
Genre d'actif	Description (Veuillez donner des détails)	Valeur estimée en dollars	Biens exemptés	Montant garanti / privilège	Valeur estimée nette en dollars
1. Espèces en main		\$0.00		\$0.00	\$0.00
2. Ameublement		\$0.00		\$0.00	\$0.00
3. Effets personnels		\$0.00	, record	\$0.00	\$0.00
4. Valeur de rachat assurance-vie, REER, etc.		\$0.00		\$0.00	\$0.00
5. Valeurs mobilières		\$0.00		\$0.00	\$0.00
6. Immeubles - Maison		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Immeubles - Chalet		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Immeubles - Terrain		\$0.00	VI TOTAL OF	\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Immeubles - Immeuble et Terrain		\$0.00		\$0.00	\$0.00
7. Véhicules motorisés - Automobile		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Motocyclette		\$0.00		\$0.00	\$0.00
Véhicules motorisés - Motoneige		\$0.00		\$0.00	. \$0.00
Véhicules motorisés - Autre		\$0.00		\$0.00	\$0.00
8. Équipement de loisirs		\$0.00		\$0.00	\$0.00
9. Remboursement d'impôt estimé		\$0.00		\$0.00	\$0.00
10. Autres actifs		\$0.00	JALANCE STATE OF THE STATE OF T	\$0.00	\$0.00
TOTAL		\$0.00		\$0.00	\$0.00

20:2000	:	مام		2015
Suleme	lour	ue	novembre	2010

	PASSIF						
No	Créancier	Adresse incluant le code postal	No de compte	Non-garantie	Garantie	Privilégiée	CGP
1	Agence du revenu du Canada - Trois-Rivières - Trois- Rivières, Québec	2250, rue St-Olivier Trois-Rivières, Québec, Canada, G9A 4E9	Impôts	\$1.00	\$0.00	\$0.00	6
2	Asada Corporation et Miller and Smith Foods inc.	A/S Gravenor Beck, 4120, rue Sainte-Catherine O., bureau 400 Westmount, Québec, Canada, H3Z 1P4	500-17-091394-158	\$3,295,683.00	\$0.00	\$0.00	9
3	Banque de Montréal	A/S de Dunton Rainville, 800, Carré Victoria, 43e étage, C.P. 303 Montréal, Québec, Canada, H4Z 1H1	500-22-226022-153	\$63,000.01	\$0.00	\$0.00	9
4	De Grandpré Chait LLP	1000, rue de la Gauchetière O., bureau 2900 Montréal, Québec, Canada, H3B 4W5	500-22-224936-156	\$3,538.03	\$0.00	\$0.00	9
5	Financement agricole du Canada	309, promenade Legget, bureau 200 Kanata, Ontario, Canada, K2K 3A3		\$26,100,000.00	\$0.00	\$0.00	9
6	Location Claireview SENC	A/S Shaffer & Shaffer, 4150, rue Sherbrooke O.I, 3e étage Montréal, Québec, Canada, H3Z 1C2	500-22-222831-151	\$0.00	\$0.00	\$0.00	9
7	Ministère du Revenu du Québec - Montréal	1600, René-Lévesque Ouest, 3e étage, secteur R23CPF Montréal, Québec, Canada, H3H 2V2	Impôts	\$1.00	\$0.00	\$0.00	9
8	Royal Bank of Canada	A/S BCF Avocats, 1100, boul. René-Lévesque O., bureau 2500 Montréal, Québec, Canada, H3B 5C9	500-17-091524-150	\$3,483,269.20	\$0.00	\$0.00	) 9
9	Saputo Dairy Products Canada G P	A/S Stikeman Elliott & AI, 1155, boul. René-Lévesque O., bureau 4000 Montréal, Québec, Canada, H3B 3V2	500-17-087222-157	\$898,092.74	\$0.00	\$0.00	) 9

Sous-Total: \$33,843,584.98 \$0.00 \$0.00 Total: \$33,843,584.98

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES DU FAILLI

1.	Nom de famille:	Prénoms:	Sexe:	État civil:	Né(e) le:
	Mazzaferro	Michael	H F	Marié	7ième jour de janvier 1969
2. Pseu	donymes:				
3. Adre	sse: 12, rue Finch, Dollard-de	es-Ormeaux, Québec, H9A 30	38, Canada		
5. Nom	complet de l'époux ou du conjoir	nt de fait :			
6. Nom	de l'employeur actuel (failli):	Profession (failli):			
		Sans emploi			
7A. Noi	mbre de personnes dans l'unité fa	amiliale incluant le Failli:			5
7B. Noi	mbre de personnes âgées de 17	ans et moins:			3
8. Avez	vous exploité une entreprise du	ant les cinq dernières années?		·	Oui
B. AU	COURS DES 12 MOIS PRÉCÉD	ANT LA DATE D'INSOLVABI	ILITÉ, AVEZ-VOUS, AU (	CANADA OU AILLI	EURS:
9A. Vei	ndu ou disposé quelques-uns de	vos biens?			Oui
9B. Fai	t des paiements en plus des remi	ses ordinaires à vos créanciers	?		Non
	oi des saisies de quelques biens				Oui
	COURS DES CINQ ANNÉES PI		LVABILITÉ, AVEZ-VOUS	S, AU CANADA OU	
	endu ou disposé quelques biens?	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~			Non
	ait quelques dons de plus de 500				Non
	ISEIGNEMENTS BUDGÉTAIRE				Nee
····	vez-vous déjà fait une proposition	······································	olvabilite?		Non Non
	vez-vous déjà été en faillite au Ca ous attendez-vous à recevoir des		cours normal des affaires	ou autres	
	ous attendez-vous à recevoir des ens au cours des 12 prochains m		Cours normal des analies	ou aunes	Non
	les réponses 8, 9 et 11 sont affir		tails :		una giante de superior de la formación de consenente de consenent que proprior en con como que un persona con que porte en consecuente de con
Questi					
Le fail	li a vendu ses voitures.				
Questi	on 9C.				
14. D	onnez les raisons de vos difficulté	es financières:			
que le indique faillite e ASSEF devant dans la	bilan est, au meilleur de ma co	nnaissance, un relevé comple transactions de quelque natui	t, véridique et entier de r	nes affaires en ce	nt déclaré solennellement) déclar 30ième jour de novembre 2015 e is, tel que définis par la Loi sur l
Comm	Bouchard issaire à l'assermentation province de Québec				
	30ième jour de novembr	e 2015			Foilli
	Date				Failli

District de:

Québec

No. division:

500-11-049706-159

No. cour: No. dossier:

sont les suivants :

41-343880

#### **FORMULAIRE 65**

#### État mensuel des revenus et dépenses du failli et de l'unité familiale et Information (ou Information modifiée) concernant la situation financière d'un failli

(article 68 et paragraphe 102(3) de la Loi et Règle 105(4))

Dans l'affaire de la faillite de Michael Mazzaferro Domicilié dans la ville de Dollard-des-Ormeaux, province de Québec

modifiée

	☑originale	modifiée
Les renseignements concernant l'état mensuel des revenus et dép	penses du failli et de l'i	unité familiale, la situation
financière du failli et l'obligation du failli de faire les versements à l'	'actif de la faillite en ve	rtu de l'article 68 de la Loi

REVENU MENSUEL							
Description	Failli	Autres membres de l'unité familiale	Total				
TOTAL DU REVENU MENSUEL	\$0.00(1)	\$0.00(2)*					
TOTAL DU REVENU MENSUEL DE L'UNITÉ FAMILI	ALE ((1) + (2))		\$0.00(3)				

	S MENSUELLES RÉTIONNAIRES		
Description	Failli	Autres membres de l'unité familiale	Total
Total Des Dépenses Mensuelles Non Discrétionnaires	\$0.00(4)	\$0.00(5)	
Total Des Dépenses Mensuelles Non Discrétionnaires De	4) + (5))	\$0.00(6)	
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DU FAILLI((1) - (4))		\$0.00(7)	
REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE	\$0.00(8)		
POURCENTAGE DU REVENU MENSUEL DISPONIBLE DE L'UNITÉ FAMILIALE ATTRIBUABLE AU FAILLIE ((7) / (8) X 100))			0 %(9)

DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (Unité familiale)	
Description	Total
TOTAL DES DÉPENSES MENSUELLES DISCRÉTIONNAIRES (UNITÉ FAMILIALE)	\$0.00(10)
SURPLUS (DÉFICIT) MENSUEL (UNITÉ FAMILIALE) ((8) - (10))	\$0.00(11)

Information (ou Information modifiée) concernant la situation financière d'un failli

Paiements à l'actif suivant une entente	
Nombre de personnes dans l'unité familiale incluant le failli:	1
Montant total que le failli a convenu de verser chaque mois:	\$0.00(12)
Montant que le failli a convenu de verser chaque mois pour racheter des éléments d'actif	\$0.00(13)
Montant résiduel versé à l'actif ((12) - (13))	\$0.00(14)

Paiements requis suivant l'Instruction su	ır le revenu excédentaire					
Montant mensuel requis par l'Instruction sur le revenu excédentaire établi à la ligne (9)	e basé sur le pourcentage	\$0.00(15)				
Différence entre les montants aux lignes (14) et (15)						
Daté le 30ième jour de novembre 2015, à Laval, Québec.						
Syndic	Par: Michael Mazzaferro Débiteur	<u> </u>				



Dossier nº: 282992-001 Entré le : Garanti : Privilégié : Ordinaire :

### PREUVE DE RÉCLAMATION

(Article 50.1, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2), 128(1) et alinéas 51(1)e) et 66.14b) de la Loi)

	Nun	éro ci	vique			Rue	
			Ville		Pr	ovince	Code postal
Da	ns l'af	faire	de la failli	te de :			
-				Michael Mazz	zaferro		_ (nom de la partie débitrice) de
D	ollard-c	les-Or	meaux QC	(ville et province) et de l	a réclamation de	, créancier.	
Je, s	oussign	ié,					présentant du créancier), de,
					(ville et province), cert	tifie ce qui suit :	
1.	Je su	is le cr	éancier de la	a partie débitrice susnom	mée (ou je suis)		
			ste ou la fonci				éancier ou de son représentant).
2.	Je su:	s au co	ourant de to			on visée par le présent foi	mulaire.
3.	après L'AF	nme d déduc F <i>IDAVI</i>	tion du moi	\$, comme l'indi- ntant de toute créance co	que l'état de compte : ompensatoire à laque	(ou l'affidavit) ci-annexé e lle la partie débitrice a dro	éancier et l'est toujours, pour t désigné comme l'annexe A, oit. ( <i>L'ÉTAT DE COMPTE OU</i> UTRE PREUVE À L'APPUI DE
4.	(Coc	hez la	catégorie	qui s'applique et remp	lissez les parties re	quises.)	
		A.	RÉCLAI (autre qu'u	MATION NON GAR. ine réclamation d'un client vi	ANTIE AU MON'i sée par l'article 262 de l	ΓANT DE	_ \$
			e qui concer hez ce qui s'aj		tiens aucun avoir de la	partie débitrice à titre de g	garantie et :
			pour le m	ontant de	\$, je ne revendique	aucun droit à un rang prie	oritaire;
			pour le m ( <i>Indiquez s</i>	ontant de <u> </u>	\$, je revendique le dre ignements à l'appui de la :	oit à un rang prioritaire en réclamation prioritaire.)	vertu de l'article 136 de la Loi.
		В.	RÉCLAI DE	MATION DU LOCAT	EUR SUITE À LA	A RÉSILIATION D'UI	N BAIL, AU MONTANT
		J'ai v (Doi	ne réclamati nez tous les a	on en vertu du paragraph létails de la réclamation, y co	e 65.2(4) de la Loi, do mpris les calculs s'y rapp	nt les détails sont mention portant.)	nés ci-après :

		C.	RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE	_ \$		
			qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs de la partie débitrice à titre titve s'élève à	de garantie, dont la valeur		
			ez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été don vez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)	née et la valeur que vous lui		
		D.	RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN MONTANT DE\$	AQUICULTEUR AU		
		J'ai ur (Veui	ne réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de _ llez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison.)	<b>\$</b> .		
		E.	RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE  J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de  J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de	\$ <b>.</b>		
		F.	RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENS MONTANT DE\$	SION AU		
			J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de			
		G.	RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT I			
			uplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateur.			
			e réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-a ez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)	pres:		
		H.	RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MAU MONTANT DE\$			
		sont n	e réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des cap nentionnés ci-après :	itaux nets, dont les détails		
			ez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)			
5.	débitric	e selon	sache, je suis lié (ou le créancier susnommé est lié) (ou je ne suis pas lié ou le créancier susnommé n'est pas lié) à la partie n l'article 4 de la Loi et, j'ai (ou le créancier susnommé a) (ou je n'ai pas ou le créancier susnommé n'a pas) un lien de vec la partie débitrice.			
<ol> <li>7.</li> </ol>	Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus de la partie débitrice, les crédits que j'ai attribués à celle-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et la partie débitrice sont des « personnes liées » au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que définie au paragraphe 2(1) de la Loi : (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)					
	(Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)  Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau					
	montar	nt que l	le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de rever	nu excédentaire.		
	Je dema	ande q paragr	u'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libératio aphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.	n du failli, en conformité		
Daté	le .		, à			
			Témoin Crée			
			Numéro de téléphone :	ancier		
			Numéro de télécopieur :			
			Adresse électronique :			
REMARQUES:		ES:	Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant u recevoir des affidavits.	ne personne autorisée à		
10			Lorsqu'une copie du présent formulaire est envoyée par voie électronique, le courriel, le nom et les coordonnées de l'expéditeur, comme indiquée doivent figurer à la fin du document.	par des moyens tels que s sur le Formulaire 1.1,		
AVERTISSEMENTS:		MEN'I	CS: Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une ga créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a garanti dans la preuve de garantie. Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoi sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclaration qui sont faux.	été fixée par le créancier t l'imposition de peines		



Office no:

282992-001

Entered: Secured: Preferred: Ordinary:

PROOF OF CLAIM

(Section 50.1, Subsections 65.2(4), 81.2(1),81.3(8), 81.4(8), 81.5, 81.6, 102(2), 124(2),128(1),
and Paragraphs 51(1)(e) and 66.14(b) of the Act)

	Civi	c numl	per	Street		
			City	Province	Postal code	
In t	he matt	er of tl	he bankruptcy of:			
			Michael Mazzaferro		(Name of debtor party) of	
D	ollard-d	es-Orn	neaux QC (city and province) and the claim of	, creditor.		
I,				(name of creditor or repr	esentative of the creditor), of,	
		•	(city and provinc	e), do hereby certify:		
۱.	That	I am a	creditor of the above-named debtor party (or that I	am)	(state	
	positio	n or titl	(e) of	(name of creditor	or representative of the creditor).	
2.	That	hat I have knowledge of all of the circumstances connected with the claim referred to below.				
3.	in the	sum o after de	otor party was, at the date of the bankruptcy namely if \$, as specified in the stated ducting any counterclaims to which the debtor party was specified in the vouchers or other evidence.	ement of account (or affiday is entitled. <i>(THE ATTACHE</i>	rit) attached and marked Schedule ED STATEMENT OF ACCOUNT, OF	
4.	(Che	ck and	l complete appropriate category.)			
		A.	UNSECURED CLAIM OF \$	***************************************		
			(other than as a customer contemplated by Section 262 of	the Act)		
			t in respect of this debt, I do not hold any assets of ck appropriate description.)  Regarding the amount of \$	, I do not claim a right t	o a priority.	
		В.	CLAIM OF LESSOR FOR DISCLAIMER O	OF A LEASE \$		
			t I hereby make a claim under subsection 65.2(4) of			

		C.	SECURED CLAIM OF \$			
			That in respect of this debt, I hold assets of the debtor party valued at \$ as security, particulars of which are as follows:			
			full particulars of the security, including the date o a copy of the security documents.)	n which the security was g	iven and the value at n	which you assess the security, and
		D.	CLAIM BY FARMER, FISHERMAN	OF AQUACULTU	RIST OF \$	
		That (Attac	I hereby make a claim under subsection 81 the a copy of sales agreement and delivery receipts.)	.2(1) of the Act for th	ne unpaid amount o	f \$
		E.	CLAIM BY WAGE EARNER OF \$_		_	
			That I hereby make a claim under subsection. That I hereby make a claim under subsection.	` '		
		F.	CLAIM BY EMPLOYEE FOR UNPA	AID AMOUNT RE	GARDING PENS	SION PLAN OF
		П	That I hereby make a claim under subsection	n 81.5 of the Act in th	e amount of \$	
			That I hereby make a claim under subsec			
		G.	CLAIM AGAINST DIRECTOR \$			
		•	completed when a proposal provides for the complete		ŕ	
			I hereby make a claim under subsection 50 full particulars of the claim, including the calcula	•		as follows:
		H.	CLAIM OF A CUSTOMER OF A BA			
			I hereby make a claim as a customer for rare as follows:	net equity as contemp	plated by section 26	2 of the Act, particulars of
		(Give	full particulars of the claim, including the calculat	ions upon which the clain	is based.)	
5.	within	That, to the best of my knowledge, I am ( $\sigma$ r the above-named creditor is) ( $\sigma$ r am not $\sigma$ r is not) related to the debtor part within the meaning of section 4 of the Act, and have ( $\sigma$ r has) ( $\sigma$ r have not $\sigma$ r has not) dealt with the debtor party in a not arm's length manner.				
6.	That the following are the payments that I have received from, the credits that I have allowed to, and the transf undervalue within the meaning of subsection 2(1) of the Act that I have been privy to or a party to with the debtor within the three months (or, if the creditor and the debtor party are related within the meaning of section 4 of the Act were not dealing with each other at arm's length, within the 12 months) immediately before the date of the initial bankr event within the meaning of subsection 2(1) of the Act: (Provide details of payments, credits and transfers at undervalue.)					ty to with the debtor party of section 4 of the Act, or ate of the initial bankruptcy
7.			only in the case of the bankruptcy of a	•	. 1 .1	
	Whenever the trustee reviews the financial situation of a bankrupt to redetermine whether or not the bankrupt is required to make payments under section 68 of the Act, I request to be informed, pursuant to paragraph 68(4) of the Act, of the new fixed amount or of the fact that there is no longer surplus income.					
			t a copy of the report filed by the trust '0(1) of the Act be sent to the above addre		krupt's application	for discharge pursuant to
Date	d at	Hussianas w		this	day o	.f
			Witness			Creditor
				Telephone No.:		
				Fax No.: Email address:		
NOT	ES:	Ifa	n affidavit is attached, it must have been ma	de before a person qua	lified to take affidavi	te
			a copy of this form is sent electronically by i			
			scribed in Form 1.1, must be added at the en			,
WAR	NINGS	of 201	rustee may, pursuant to subsection 128(3 the debt or the value of the security as as (1) of the Act provides severe penalties count.	sessed, in a proof of	security, by the se	cured creditor. Subsection

## FORMULE DE PROCURATION GÉNÉRALE (alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b) et paragraphe 102(2) de la Loi)

#### DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

	Michael Mazzaferro	(Nom de la partie	débitrice)
Je,	Nom du créancier	, de	
	Nom du créancier		Nom de la ville
créancier dans l'affaire susmentionne dans l'affaire susmentionne (ou n'étant pas habilité à no	mentionnée, nomme ée, sauf la réception de dividendes, ommer un autre fondé de pouvoir à	celui-ci étant habil sa place).	, mon fondé de pouvoir à tous égards ité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place
Daté le		, à .	
	Témoin		Créancier
		- Par	Nom du créancier qui est une personne morale
	Témoin		Nom et titre du signataire autorisé
	(Paragraphs 51(1) (e) and 66.15(	AL PROXY 3) (b) and subsection	102(2) of the Act)
IN THE MATTER OF T	HE BANKRUPTCY OF:		
	Michael Mazzaferr		r party)
Ι,	Name of creditor	, of	Name of town or city
a creditor in the above mat matter, except as to the rec	ter, hereby appoint eipt of dividends, with (or without	) power to appoin	t another general proxy in the above to another general proxy in his or her place).
Dated at		tl	nis day of
	Witness		Individual creditor
		r	Name of corporate creditor
	Witness	ľ	Name and title of signing officer

D01916B - Preuve de réclamation\_anglais.dot